

Et voyez ces deux Irlandais, grands comme des perches, forts comme des chênes, ne sachant que faire de leurs immenses torax et de leurs muscles énormes, pourquoi ne trouvent-ils pas de travail ? Je n'en sais rien, mais il est probable qu'on les trouve trop encombrants, qu'ils ont trop bon appétit et qu'ils absorbent trop d'oxygène.

\*.\* Qu'ils aillent servir le roi de Prusse, direz-vous. Oui, l'idée n'est peut-être pas mauvaise. Le soldat, en Prusse, est un être privilégié, il semble avoir le droit d'assommer les citoyens les plus paisibles, de les tuer même—cela se voit tous les jours dans le pays de Guillaume II—mais, tout n'est pas rose non plus dans le métier de soudard teuton.

Si le simple soldat regarde le pékin comme étant à trente degrés plus bas qu'un chien, l'officier méprise son subalterne dans la même proportion et il ne se passe guère de semaines où les journaux ne nous rapportent des actes de brutalité odieux, de la part des officiers, envers leurs soldats.

La dernière affaire entre officier et civil a été un crime commis dans de telles circonstances que la presse—bien que très muselée dans ce triste empire—n'a pu s'empêcher de jeter les hauts cris et de demander justice, s'il y a encore des juges à Berlin.

Un marchand très honorable se trouvait dans un restaurant quand plusieurs officiers ivres, le lieutenant Brusewitz entre autres, entrèrent dans l'établissement et se mirent à insulter le marchand. Celui-ci ne répondit pas et ce silence eût pour effet de pousser le lieutenant Brusewitz à une telle colère, qu'il le cribla de coups de sabre.

Pendant que Bruservitz se livrait à cet acte de sauvagerie, les autres officiers gardaient l'entrée de l'établissement, afin d'empêcher les amis de l'infortuné de se porter à son secours.

Ce n'est pas là un fait isolé, car de toutes parts, dans l'empire allemand, arrivent des nouvelles du même genre et je crois que le poète Matzerath n'oserait plus écrire, de nos jours, ses vers patriotiques :

« O toi, Rhin splendide, ma partie, toi perle de l'Ouest, flots d'un vert doré, tes hommes sont forts, tes femmes sont bonnes ; on est fier d'être ton enfant. »

\*.\* Une grande banque, de Montréal, vient de faire distribuer à tous ses employés une circulaire, attirant leur attention sur une des clauses de leur engagement qui leur interdit de se livrer à aucune spéculation hasardée.

Cette mesure toute paternelle a été prise par suite de la fièvre d'agiotage sur les actions minières qui envahit le pays, et qui est arrivée à sa période agitée dans la province d'Ontario.

On peut avoir, en ce moment, des actions de mine d'or, d'argent, de charbon, d'amiante, des sables du Sahara, des brouillards du Saint-Laurent, des glaces du Pôle, de châteaux en Espagne, du diable au dix-neuvième siècle, de n'importe qui, et mêmes d'autres choses, pour la modique somme de cent sous, dix pièces de dix centins, une piastre, enfin ! Et avec l'espoir, la presque certitude de les voir monter, monter si haut, que l'échelle de l'antique Jacob serait trop courte pour les atteindre.

Les prospectus alléchant de ces compagnies qui poussent depuis quelque temps comme des champignons vénéreux, dans notre bon Canada, ne sont que des attrape-nigauds, des pièges où se font prendre les gogos qui ne s'intéressent qu'aux affaires dans lesquelles on leur promet plus de beurre que de pain.

Passé encore pour les gogos riches qui ont fait leur fortune d'une manière plus ou moins transparente, mais les directeurs de la banque en question ont eu raison de mettre leurs jeunes commis en garde contre les séductions de lanceurs d'affaires peu scrupuleux.

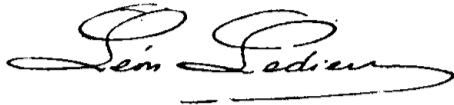
L'existence de la mine est indéniable, c'est la mine des naïfs de la bêtise humaine, mine inépuisable qu'exploitent les malins, d'autres disent filous.

Gardez vos piastres, mes amis, gardez-les pour quand vous n'en n'aurez plus, comme disait ce bon Guy Rolland.

La meilleure mine est encore celle du travail et de l'économie.

\*.\* C'est justement celle qu'a toujours exploitée notre nouveau conseiller législatif dont je vous parlais en commençant, c'est celle qui ne manque jamais de rapporter.

Quant aux actions minières de une piastre, pièce, méfiez-vous en, elles conduisent au grattage des rues.



### L'HON. M. T. BERTHIAUME

CONSEILLER LÉGISLATIF POUR LA DIVISION ALMA

Nous avons vu, dans les Parlements des vieux pays, arriver comme députés des hommes du peuple, des ouvriers, voire même des socialistes.

Notre siècle, mais surtout notre fin de siècle, semble vouloir réhabiliter le prolétaire, sur le dos duquel, en somme, s'était hissée la grande révolution. Mais aussi, que de chemin parcouru depuis cent ans ! Combien d'artisans parvenus au sommet de l'échelle sociale, sans qu'ils dussent pour cela verser dans l'ornière fangeuse du socialisme.

C'est l'honneur d'un pays que de savoir distinguer les hommes utiles sortis des rangs du peuple ; et certes, Cincinnatus n'exciterait plus aujourd'hui l'admiration que lui donne l'histoire !

Notre population canadienne-française ne peut entrer en parallèle avec la population d'aucun Etat d'Europe (nous ne parlons pas de la République de Saint-Marin, du Grand-Duché du Luxembourg, ni du Val d'Andorre) : mais nous voyons avec plaisir que le gouvernement sait reconnaître le mérite—et qu'il y a des hommes de mérite sortis des rangs des travailleurs.

MM. T. Berthiaume et D. Rolland viennent d'être appelés à siéger au Conseil Législatif de notre province.

Tous deux sont fils de leurs œuvres. On nous donnera de dire quelques mots de M. T. Berthiaume, non seulement parce qu'il est copropriétaire du joli MONDE ILLUSTRÉ, mais parce qu'il se rattache à la gent de plume—qu'il ne faut point confondre avec la gent emplumée, hélas !...

L'honorable M. Trefflé Berthiaume est le type de l'énergie, de la persévérance, que couronne le succès. Il a commencé par être simple ouvrier typographe ; il a réussi à monter toujours. Il est bon à l'ouvrier, et a su défendre en maintes occasions cette classe si intéressante de la société. On dit qu'il est un défenseur ardent des droits et des privilèges du journalisme : ces hommes sont rares !

L'honorable M. T. Berthiaume est âgé de quarante-huit ans. Il est fils de M. Gédéon Berthiaume et de Mme Eléonore, née Normandin. Il fit son école primaire en son village natal, à Saint-Hughes, et passa quelque temps au collège de Saint-Hyacinthe.

A quatorze ans, il entra comme apprenti-typographe à la *Gazette de Joliette*. De là, au *Courrier de St-Hyacinthe*, puis à la *Minerve* de Montréal ; il devint le principal associé de la Cie d'Imprimerie Commerciale Gebhardt et Berthiaume ; acquit la Railway and Commercial Printing Co ; et, nous l'avons dit en commençant, est copropriétaire du MONDE ILLUSTRÉ et propriétaire de la *Presse*.

En 1871, le 21 août, il épousait Mlle Helmina Gadbois.

FIRMIN PICARD.

### L'HON. M. J.-D. ROLLAND

CONSEILLER LÉGISLATIF POUR LA DIVISION SALABERRY

L'honorable M. Jean-Damien Rolland, appelé au Conseil Législatif en même temps que l'honorable M. Berthiaume, est un autre homme que son seul talent et son seul travail ont porté aux honneurs.

L'hon. M. J.-D. Rolland naquit à Montréal en 1841 et fit ses études chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, puis au collège Sainte-Marie.

Des 1857, il débutait dans sa carrière commerciale en devenant l'associé de l'importante maison de librairie J.-B. Rolland & Fils. En 1861, il faisait son premier voyage en Europe, à titre de voyageur de commerce, qualité dont il est probablement aujourd'hui, parmi les membres actifs, le plus vieux titulaire.

De 1872 à 1876 il siégeait au conseil de ville de la municipalité suburbaine d'Hochelaga, aujourd'hui le quartier Hochelaga, à Montréal. De 1876 à 1879 il fut maire d'Hochelaga.

Lors de l'annexion d'Hochelaga à Montréal, en 1882, M. Rolland fut choisi comme l'un des échevins du nouveau quartier, au conseil de ville de la métropole. Quand M. Jacques Grenier devint maire, la présidence de l'importante commission des finances échut à M. l'échevin Rolland. En 1892, comme il fut défait dans le quartier Hochelaga, nos concitoyens anglais l'éluèrent par acclamation dans le quartier Saint-Antoine, rendant ainsi un magnifique hommage à son intégrité et son importance.

La même année 1892 vit M. Rolland délégué en Europe par la ville de Montréal, pour y effectuer un emprunt.

L'honorable M. Rolland a été membre du conseil au Board of Trade, vice-président de la Chambre du Commerce du district de Montréal, président de la compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental.

Il est l'organisateur et le président de la Société de colonisation et rapatriement de Montréal.

Il fut l'un des fondateurs et des premiers vice-présidents de la Société de bienfaisance des voyageurs du Commerce, qui vient de l'élire, cette année, à l'unanimité, son président, le jour même où il était appelé au Conseil Législatif.

L'honorable M. Rolland est encore directeur de la société d'assurance sur la vie dite des Manufacturiers, administrateur-délégué de la société de paquebots Franco-Belge du Canada, directeur de la compagnie Impériale de la fabrication des clavigraphes.

L'honorable M. Rolland a épousé, en 1863, Mlle Albina Parent.

### L'HON. M. SIFTON

L'honorable M. Clifford Sifton, ci-devant solliciteur-général, dans le gouvernement provincial de Manitoba, vient d'être assermenté comme ministre de l'intérieur, dans le cabinet fédéral de M. Laurier.

Il va se présenter dans le comté de Brandon, à la place de M. Dalton McCarthy, démissionnaire. On croit qu'il sera élu sans opposition.



L'honorable M. Sifton n'a que trente-cinq ans. C'est un homme de capacités et d'une activité remarquables. Il est arrivé très vite. On regrette seulement que le fanatisme anti-français et catholique, dont il s'inspire, jette tant d'ombre sur l'éclat de ses réels talents.

Dévorée par ce ver rongeur, une réputation ne saurait durer longtemps.